

**22.—Valeur de l'actif fixe administré par le Conseil des ports nationaux,
31 décembre 1948 et 1949**

NOTA.—D'après le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

Détail	1948	1949	Détail	1948	1949
	\$	\$		\$	\$
Dragage de port.....	12,249,552	12,249,553	Édifices de port.....	769,432	777,030
Immeubles.....	12,781,674	12,777,972	Chaudières centrales.....	152,443	152,443
Ponts pour les véhicules.....	300,581	300,395	Ateliers de port.....	325,718	326,579
Chemins, clôtures et limites.....	1,762,035	1,800,858	Systèmes d'énergie électrique.....	1,126,170	1,176,316
Égouts et drains.....	682,280	679,479	Systèmes d'aqueduc.....	748,803	763,350
Ouvrages divers.....	752,635	756,924	Outillage flottant.....	2,020,778	2,018,341
Quais et jetées.....	89,554,600	89,358,528	Outillage terrestre.....	910,529	915,750
Hangars permanents.....	20,178,493	20,633,852	Petit outillage divers.....	569,384	570,220
Treuil de hangar et grues électriques.....	248,973	248,973	Génie—relevés généraux.....	606,403	606,403
Voies ferrées.....	7,095,667	7,103,673	Travaux en construction.....	1,841,706	6,032,382
Élévateurs à grain.....	41,862,223	41,863,174	Dépenses diverses — non réparées.....	5,395,832	5,390,904
Entrepôts frigorifiques.....	5,752,233	5,737,749	Construction de pont, emprise, etc.....	18,800,819	18,626,655
Ameublement et fournitures de bureau.....	158,904	163,610	Total.....	226,647,867	231,051,123

23.—Montants avancés au Conseil des ports nationaux par le gouvernement fédéral pour immobilisations, 1947-1949

NOTA.—D'après le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

Ports et biens	1947	1948	1949	Ports et biens	1947	1948	1949
Halifax.....	34,797	106,948	1,899,432	Montréal.....	119,570	528,656	561,694
Saint-Jean (N.-B.).....	20,000	1,307,944	1,473,057	Élévateur de Port-Colborne.....	—	3,754	7,040
Chicoutimi.....	—	415	—	Churchill.....	1,751	23,999	192,461
Québec.....	55,302	8,277	575,522	Vancouver.....	215,997	10,183	15,141
Trois-Rivières.....	2,444	525	2,163	Total.....	449,861	1,990,701	4,726,510

Dépenses et revenus des voies navigables au compte du fond consolidé.—Les dépenses sous cette rubrique (tableaux 24 à 26) sont principalement destinées à l'exploitation et à l'entretien des divers aménagements de transport par eau. Malheureusement, la ligne entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'entretien n'est pas aussi clairement tirée qu'on le voudrait.

Outre les dépenses périodiques, ici indiquées, pour faciliter le transport par eau, le gouvernement fédéral verse annuellement de fortes sommes pour combler les déficits des Paquebots nationaux (Antilles), limitée, et du Conseil des ports nationaux, pour les subventions postales et maritimes, comme le montre le tableau 29. Les frais et recettes d'exploitation des aménagements administrés par le Conseil des ports nationaux sont donnés séparément au tableau 28. Le Conseil des ports nationaux agit à titre de société de service public créée par une loi spéciale. Le progrès financier depuis l'unification de l'administration sous la direction du Conseil est indiquée par l'augmentation des recettes consolidées d'exploitation, qui passent de \$2,452,000 en 1935 à \$5,912,075 en 1949. Le revenu du ministère des Transports et de celui des Travaux publics provenant des voies d'eau est donné au tableau 27.